

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Pauget
et M. Boucard

ARTICLE 11 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
